

Appel des organisations associations et syndicats réunis dans le Collectif National Unitaire contre la délation

SARKOZY BENISTI ALERTE !!

- ▶ Monsieur BENISTI s'était déjà fait remarquer il y a un an avec un pré-rapport à la syntaxe douteuse sur la prévention de la délinquance qui pointait le bilinguisme comme cause univoque des phénomènes de délinquance, et ses déclarations concernant la jeunesse issue de l'immigration.
- ▶ Aujourd'hui il récidive dans la version définitive de son rapport remis récemment à Nicolas SARKOZY .
- ▶ On y retrouve la logique de stigmatisation des populations en difficultés comme potentiellement délinquante
- ▶ On y réaffirme la volonté de remettre en cause les fondements du travail social au travers de l'instrumentalisation sécuritaire des services sociaux et médico-sociaux chargés non plus d'aider, mais de repérer les déviants et de les signaler.

On y retrouve en pratique l'essentiel des préconisations qui étaient contenues dans l'avant-projet de loi de Nicolas SARKOZY de décembre 2003.

Placer le maire au cœur de la prévention en mettant sous ses ordres les services sociaux spécialisés, la Protection maternelle infantile et la santé scolaire.

Sarkozy voulait imposer aux travailleurs sociaux l'obligation de signaler au maire "toute personne en difficulté sociale éducative ou personnelle". BENISTI propose la définition "d'un secret partagé entre les travailleurs sociaux et le maire" !! en les plaçant sous son autorité administrative. Dans la réalité pour le maire c'est un droit d'accès aux données personnelles, familiales, déposées par les usagers auprès des services sociaux et médico-sociaux qui serait instauré. Les services sociaux et médico-sociaux verraient ainsi leur mission d'aide et d'accompagnement dans le respect des familles évoluer vers une politique de contrôle social, et les professionnels concernés deviendraient de fait des agents de ce que l'on pourrait appeler un service de renseignements généraux "social" chargés de constituer pour les compte des "autorités" un véritable casier social. Le rattachement prévu aux contrats locaux de sécurité témoigne de cette approche policière, déjà inscrite dans les dispositifs de veille ou de réussite éducative du plan BORLOO. La mise en place d'un référent unique, nommé par le maire, qui suivrait l'enfant viendrait compléter ce dispositif de police des familles. Enfin en matière de dépistage c'est l'ensemble de la communauté scolaire mais aussi tout les professionnels de la petite enfance qui sont invité à repérer les futurs délinquants dès la crèche. Le récent rapport de l'INSERM sur le trouble des conduites, au caractère scientifique, insistant sur les facteurs génétiques vient ici servir de caution à ces orientations ou la prévention se transforme en prédiction sur la base de "facteurs de risques" ouvrant comme perspective thérapeutique les psychotropes ou les rééducations comportementales, en dehors de toute prise en compte de la singularité de chaque individu.

Les mêmes concepts sont enfin développés dans le cadre du débat qui s'annonce sur la protection de l'enfance, notamment dans le rapport des députés BLOCHE-PECRESSE qui préconise... le maire au centre du dispositif.. la nomination d'un référent... et l'obligation de signalement ...

IL Y A DANGER

Déjà de nombreux collectifs se sont formés et ont commencé le travail d'information et de sensibilisation.

Nous appelons l'ensemble des professionnels et des personnes concernées par ces projets à se rassembler, à en prendre connaissance, à interpeller leurs employeurs et leurs élus.

POUR 2006 LA MOBILISATION S'IMPOSE A TOUS,

PREPARONS-LA ENSEMBLE